



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022

RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

Acte modificatif n°1 à l'accord-cadre n° 2018/15 relatif à l'approvisionnement en carburants du parc de véhicules ou engins et services associés – Lot n°1 : Gasoil et essence sans plomb - approbation et autorisation de signature

N°2022-203

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	22
Nombre de pouvoirs	0
Votants	22
Secrétaire de séance : Caroline VABRE	

L'an 2022, le 05 septembre à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 30 août 2022, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPOND (MARCHEZAIS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULÉ), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusé(e)s :

Pascal LEPETIT (OULINS), Talal ABDELKADER (DREUX), Sylvie HENNAUX (IVRY-LA-BATAILLE)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

L'accord-cadre n° 2018/15 relatif à l'approvisionnement en carburants du parc de véhicules et d'engins, ainsi que les services associés – Lot n°1 : Gasoil et essence sans plomb, a été attribué par délibération du bureau communautaire n° 2018-137 du 11 juin 2018 à la société d'importation Leclerc (SIPLEC), sur la base de ses prix unitaires et sans montant maximum.

L'exécution de l'accord-cadre a pris effet le 1^{er} octobre 2018 pour une durée d'un (1) an et a été reconduit trois (3) fois pour une durée d'un (1) an conformément aux mentions du contrat.

Celui-ci expire donc le 30 septembre 2022.

Une procédure de consultation est en cours mais ne permettra pas d'attribuer le nouvel accord-cadre à cette date.

Par conséquent, afin de maintenir la capacité de fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, et dans un souci de continuité de service public, l'accord-cadre doit être prolongé d'une durée de trois (3) mois.

Les dépenses réelles en carburant, du 1^{er} octobre 2018 au 30 juin 2022 s'élèvent à 1 256 858,50 € HT.

Les dépenses estimées pour la fin de période contractuelle du marché (soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 septembre 2022) s'élèvent à 103 836,78 € HT, soit un montant total de marché estimé à 1 360 695,28 € HT.

La prolongation entraîne quant à elle une augmentation également estimée à 103 836,78 € HT soit une plus-value estimée à + 7,63 % par rapport au montant total estimé du marché.

La Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 29 août 2022 a émis un avis favorable à la conclusion de cet acte modificatif.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10

VU le code de la commande publique, et notamment son article R.2194-8

VU le 3° de la délibération n° 2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de fournitures et de services passés selon une procédure formalisée, VU la délibération n° 2018-137 du bureau communautaire du 11 juin 2018 attribuant l'accord-cadre n° 2018/15 relatif à l'approvisionnement en carburants du parc de véhicules ou engins, ainsi que les services associés – Lot n°1 : Gasoil et essence sans plomb

VU l'avis de la CAO réunie le 29 août 2022

VU le projet d'acte modificatif

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acte modificatif n° 1 à l'accord-cadre n° 2018/15 relatif à l'approvisionnement en carburants du parc de véhicules ou engins, ainsi que les services associés – Lot n°1 : Gasoil et essence sans plomb conclu avec la société SIPLEC, ayant pour objet la prolongation de l'accord-cadre pour une durée de trois (3) mois,


ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit acte modificatif.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 07/09/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le



Gérard SOURISSEAU
Président